

Pourquoi choisir Vauban Humanis ? Notre premier client, c'est vous.

La qualité de la relation

Un partenaire toujours plus proche de vous.

- La relation humaine
- La réactivité
- La disponibilité
- Le conseil
- L'écoute

L'engagement de respecter les règles du courtage

La signature de la charte du courtage

Une présence sur tous les marchés

Les entreprises : TPE, PME et grandes entreprises
Les professionnels indépendants
Les particuliers

Une gestion adaptée à votre attente

Une gestion directe ou déléguée
Un pôle de gestion dédiée (Middle Office Courtage)

Une offre innovante en prévoyance et en santé

Une offre standard pour les TPE, professionnels indépendants et particuliers
Une offre sur mesure pour les TPE et les grandes entreprises avec des options comme le contrôle médical ou l'accompagnement psychologique

Une offre de produits labellisés

Activance TNS (produits santé), Activance Pro et Solivance (solution en prévoyance) ont chacun reçu le label d'excellence 2011 décerné par les dossiers de l'Épargne.

Un assureur paritaire et mutualiste

L'accès à l'Action sociale de l'institution de prévoyance et des mutuelles
Une gestion à but non lucratif

Un assureur leader en matière de qualité

Vauban Humanis a été certifié sur l'ensemble de ses métiers depuis 2010

Des services adaptées Pour vous - Pour vos clients

Des engagements réciproques formalisés
Un suivi régulier du partenariat
Une mise à leur disposition de services complémentaires (prévention, assistance, protection juridique médicale...)

Notre volonté est de développer avec vous une relation privilégiée permettant la construction d'un partenariat pérenne et de qualité. Notre ambition est de mettre à votre disposition des solutions toujours plus performantes afin de répondre au plus près à vos besoins et à ceux de vos clients.

Vous pouvez compter sur notre engagement pour vous aider dans votre quotidien et dans votre développement.

Les E-services

La force des offres Vauban Humanis, c'est aussi une gamme de e-services accessibles par vos clients, qui permet notamment la consultation des remboursements et des garanties.

C'est aussi, pour les particuliers :

- La possibilité d'effectuer des démarches en ligne : mise à jour des coordonnées, demande de prise en charge hospitalière, envoi de devis optique et dentaire pour étude par nos services avant d'engager une dépense importante, téléchargement d'attestations, etc.
- L'accès gratuit à notre site dédié à la recherche d'un établissement de retraite et/ou de santé (hôpital, clinique, maternité, clinique...) : www.ehpadhospiconseil.fr.

Le chef d'entreprise peut bénéficier d'un accompagnement dans sa démarche de prévention santé au travail via notre site web dédié (accès gratuit) :

- Information sur les thématiques : santé et environnement, santé et bien-être, santé et sécurité ;
- Autodiagnostic pour évaluer son entreprise ;
- Fiches pratiques pour des démarches de prévention ;
- Conférences et ateliers ...

Vauban Humanis, une marque du groupe Humanis

Humanis, né le 27 janvier 2011, est issu du rapprochement entre Aprionis et Vauban Humanis. Le nouveau Groupe devient ainsi le 3ème acteur de protection sociale en France.

Porté par des valeurs paritaires et mutualistes fortes, Humanis rassemble les forces des groupes Aprionis et Vauban Humanis dans les métiers de la Retraite complémentaire, de l'Assurance de personnes et de l'Action sociale, et s'enrichit de leurs différences et complémentarités : l'Épargne salariale et la Gestion financière, la Gestion pour compte de tiers, l'Assurance à l'international.

chiffres clés

8,5 millions de personnes protégées

438 000 entreprises clientes

4 500 collaborateurs répartis sur toute la France

43 sites géographiques

92 agences commerciales

Votre conseiller Vauban Humanis se tient à votre disposition.

En cas de premier contact, une adresse unique :

Animations partenaires

18, avenue Léon Gaumont – 75980 Paris Cedex 20

courtierpartenaire@vaubanhumanis.com

Toutes les coordonnées de vos délégations régionales sur www.humanis.fr

www.vaubanhumanis.com
www.humanis.fr

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE - ACTION SOCIALE - ASSURANCE DE PERSONNES
ÉPARGNE SALARIALE ET GESTION FINANCIÈRE - GESTION POUR COMPTE DE TIERS



DES OFFRES SANTÉ ET PRÉVOYANCE INNOVANTES AU SERVICE DES COURTIER



MACOM-361-V01 - Septembre 2011 - Service Communication Vauban Humanis





Entreprises : SANTE ENTREPRISE

Commissionnement
variable :
**5%, 7,5%
ou 10%**

Les points forts :

- **Une offre souple et modulaire** : 7 formules de base, des extensions de garanties hospi et/ou optique et/ou dentaire, une option en sur complémentaire (au choix du salarié) ;
- **Pas de délais de carence** ;
- **Prise en charge des dépassements d'honoraires jusqu'à 700%** pour les Actes chirurgicaux et d'anesthésie, les visites et consultations, les prothèses dentaires, l'orthodontie, les appareils auditifs ;
- **Des forfaits haut de gamme**, notamment pour la chambre particulière (jusqu' à 140€ / jour) ; les médecines douces (jusqu'à et l'optique complexe (jusqu'à 700€ / an) ;
- **Des garanties qui font la différence** : kit prévention en inclusion dès la première formule, podologie, contraception.

Les + Santé Entreprise, en inclusion :

- Un service de **prévention des risques psychosociaux** pour les salariés cadres ;
- Une garantie **de prévoyance** pour aider les salariés et leur famille en cas de décès.



Professionnels Indépendants : ACTIVANCE TNS

Commissionnement
variable :
12%

Les points forts :

- **Prise en charge maximale pour l'hospitalisation dès la première formule** (actes d'anesthésie et actes chirurgicaux à 600%) ;
- **Remboursement jusqu'aux frais réels** pour la médecine de ville ;
- Dentaire jusqu'à **850 %** ;
- Des **forfaits haut de gamme** notamment en optique et appareils auditifs ;
- **Cotisation gratuite à partir du 3ème enfant.**

Les + Activance TNS :

- Une **garantie décès accidentel - PTIA** : capital en cas de décès accidentel ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie accidentelle du membre participant ou d'un de ses ayants droit ;
- Contrat éligible loi Madelin.



Particuliers : 100% VOUS

Commissionnement
variable :
**10%, 15%
ou 20%**

Pratique :
un commissionnement
à 0% est également
disponible !

Les points forts :

- **Une offre souple et modulaire** :
 - 4 formules de base ;
 - des renforts hospi/soins courant et/ou optique/dentaire et/ou prothèses médicales/cure thermique ;
 - des options pour personnaliser encore davantage le contrat de vos clients (notamment : assurance hospitalisation et assurance temporaire décès) ;
- **Pas de délais de carence** ;
- **Prise en charge des dépassements d'honoraires** (exemple : jusqu'à 400% pour les consultations), 500% pour les prothèses dentaires ;
- **Des Forfaits haut de gamme** : chambre particulière jusqu'à 120€ / jour, médecines douces jusqu'à 200€ / an, appareils auditif jusqu'à 800€ / appareil ;
- **Des garanties qui font la différence** : forfait confort hospi (téléphone fixe, TV, internet), forfait naissance / adoption ;
- **Cotisation gratuite à partir du 3ème enfant.**

**NOUVEAUTÉ 2011 : Découvrez Privilège 100 % Vous,
un rapport garanties/prix/services imbattable pour les 50 ans et + !**
Souscription possible jusqu'au 36ème mois suivant le passage en retraite.

En inclusion dans tous nos contrats santé (entreprises, professionnels indépendants et particuliers) :

- Kit prévention ;
- Assistance **personnalisée** ;
- Protection **juridique médicale** (à partir du 01/01/2012 pour les contrats individuels) ;
- **Pas d'avance de frais** grâce à la carte de tiers payant ;
- Des **remboursements rapides**, sous 48h maximum après celui de la Sécurité sociale ;
- Pas de limite d'âge ;
- Pas de frais de dossier ni de droit d'entrée ;
- Pas de questionnaire médical.

**Découvrez nos tarifs créateurs santé et prévoyance
pour les entreprise et les TNS**

(réservés à toute adhésion dans les 12 mois suivant la création / reprise d'entreprise)



Entreprises : SOLIVANCE, le contrat à la carte

Commissionnement
7%

OFFRE MODULAIRE		OPTIONS	
5 Formules standards	14 Modules décès 6 Modules Arrêt de travail	6 Formules spécifiques Créateurs	Rente de Conjoint
		2 Formules spécifiques 1,50 Cadre	rente Éducation
		6 Formules spécifiques BAT Syntec	Maladies redoutées
		6 Formules spécifiques Experts-Comptables	Protection cancer

Les points forts : en inclusion dans toutes les formules

- **La majoration enfant handicapé** : pour aider les proches à faire face aux dépenses importantes liées au handicap, les garanties décès sont majorées ainsi que la rente éducation versée en cas de décès d'un salarié avec enfant handicapé à charge ;
- **Le maintien des garanties décès** : pour les nouveaux retraités, gratuitement pendant 1 an.



Professionnels indépendants : Activance Pro, arrêt de travail / invalidité / décès

Commissionnement
variable :
**10%, 15%
ou 20%**

Pratique :
un commissionnement
à 0% est également
disponible !

Les points forts :

- **Un produit unique et complet** ouvert à tous les professionnels indépendants non agricoles : protection de la famille, maintien des revenus, protection du conjoint collaborateur ;
- **Des prestations forfaitaires** exprimées en euro ;
- Des capitaux décès jusqu'à **600 000€** ;
- **Doublement des capitaux** en cas de décès par accident et garantie double effet ;
- **Garantie relais** pour les professions libérales.

Les + pour vos clients :

- **Contrat éligible loi Madelin** ;
- **Des limites d'âge élevées** aussi bien à l'adhésion que pour le bénéfice des garanties ;
- Des garanties ouvertes au **conjoint collaborateur**.